MAIRIE de MONTPERREUX
25160

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021 A 20H30

Le mercredi 14 avril deux mille vingt-et-un, à vingt-heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTPERREUX s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Jean-Luc BARNOUX, Maire de Montperreux, à la suite de la convocation qui a été dressée le 9 avril 2021.

Etaient présents :
M Jean-Luc BARNOUX,
M André CARON
M Stéphane BREUILLOT,
M Anthony GILLES
M Aymeric MAIRE
Mme Josselyne MAIRE
Mme Angélique MEIGNAN
Mme Anne-Laure SORIN
M Raymond BOUTHER
Mme Michèle LETOUBLON
M Michel PÊPE
M Christophe RIGOLOT

Etaient absents excusés :
M Thomas GANDON
Mme Sophie LEBAS
M Gaël MASSOT

Procurations données :
M Thomas GANDON a donné procuration à M Jean-Luc BARNOUX
Mme Sophie LEBAS a donné procuration à M Michel PÊPE
M Gaël MASSOT a donné procuration à M Anthony GILLES

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil municipal.
M Michel PÊPE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance est ouverte à **20 h 41 mn**

L'ordre du jour est :

1- **Convention coupon avantages bibliothèque avec la Région de Bourgogne Franche-Comté ;**
2- **Cartes avantages jeunes ;**
3- **Autorisation de vente des parcelles du lotissement Pellegrini ;**
4- **Accueil de loisirs : ouverture les mercredis ;**
5- **Vote des subventions aux associations ;**
6- **Vote des tarifs communaux : cimetière, eau, salles… ;**
7- **Approbation des comptes de gestion, constatation de la concordance des écritures et vote des comptes administratifs 2020 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;**
8- **Vote des taxes + CFE et vote des Budgets primitifs 2021 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;**
9- **Questions diverses.**

1- Convention coupon avantages bibliothèque avec la Région de Bourgogne Franche-Comté

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler le partenariat entre la bibliothèque de Montperreux, la Région de Franche-Comté et le CRIJ concernant le coupon avantage bibliothèque, contenu dans le livret de la carte avantages jeunes.

Le Coupon avantage bibliothèque, inséré dans le livret de la carte avantages jeunes, propose un abonnement gratuit d'un an en bibliothèque ; la Région de Bourgogne Franche-Comté s'engageant à compenser financièrement à la commune 5 € par coupon reçu.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de partenariat entre la commune, la Région de FC et le CRIJ.

Délibération :

M le Maire expose au Conseil municipal le partenariat qui existe depuis plusieurs années entre la commune, la Région de Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Besançon, dans le cadre du dispositif carte Avantages Jeunes avec la Bibliothèque de Montperreux.
Ce dispositif a pour but de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels et notamment, par le biais de la carte avantages jeunes, de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.
Le Coupon avantage bibliothèque, inséré dans le livret de la carte avantages jeunes, propose un abonnement gratuit d'un an en bibliothèque ; la Région de Bourgogne Franche-Comté s'engageant à compenser financièrement à la commune 5€ par coupon reçu.
Le Maire propose au Conseil de renouveler ce dispositif qui sera valable du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
Il donne lecture au Conseil municipal de la proposition de convention "Coupon Avantage Bibliothèque"
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler ce partenariat avec le Conseil régional et autorise le Maire à signer la convention "coupon avantage bibliothèque" à l'unanimité des membres présents et représenté.
Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

2- Cartes avantages jeunes

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de renouveler le partenariat des années précédentes, afin de doter les jeunes de moins de trente ans de la commune de la carte avantages jeunes 2021-2022.

Le Maire rappelle les possibilités qui s'offrent à la commune :

1. Devenir point de vente classique : les cartes avantages jeunes seront facturées 8 € l'unité que la commune revendra au même tarif aux jeunes habitants qui respectent les critères fixés par le CRIJ ;
2. Offrir la carte avantages jeunes : celles-ci seront facturées 7 € l'unité et la commune les offrira aux jeunes de la commune selon les critères établis par elle-même ;
3. Prendre en charge une partie du prix de vente de la carte avantages jeunes : celles-ci seront facturées 7 € à la commune qui les vendra au tarif maximum de 6 € l'unité aux jeunes de la commune selon les critères établis par elle-même.

Délibération :

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré ;
Decide :
- d'adhérer à la proposition trois : il décide de prendre en charge un euro par carte avantages jeunes vendue aux habitants principaux de MONTPERREUX de moins de trente ans ; les cartes seront donc facturées 7 € à la commune qui les revendra 6 € ;
- de commander 100 cartes avantages jeunes auprès du CRIJ qui seront vendues à 6 € / jeune, aux 100 premiers demandeurs.
Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

3- Autorisation de vente des parcelles du lotissement Pellegrini

Réponse DDT relayée par Arthur (CCLMHD)

En ce qui concerne la demande la demande de l'entreprise Pellegrini :

- selon l'article R442-13 du Code de l'urbanisme :
Le permis d'aménager ou un arrêté ultérieur pris par l'autorité compétente pour délivrer le permis autorise sur sa demande le lotisseur à procéder à la vente ou à la location des lots avant l'exécution de tout ou partie des travaux prescrits, dans l'une ou l'autre des hypothèses suivantes :
a) Le demandeur sollicite l'autorisation de différer, en vue d'éviter la dégradation des voies pendant la construction des bâtiments, la réalisation du revêtement définitif de ces voies, l'aménagement des trottoirs, la pose de leurs bordures, la mise en place des équipements dépendant de ces trottoirs ainsi que les plantations prescrites ;
Dans ce cas, cette autorisation est subordonnée à l'engagement du demandeur de terminer les travaux dans les délais que fixe l'arrêté et, si le lotisseur n'est pas une collectivité publique, à la consignation à cette fin, en compte bloqué, d'une somme équivalente à leur coût, fixé par ledit arrêté, ou à la production d'une garantie d'achèvement desdits travaux établie conformément à l'article R. 442-14 ; le déblocage de la somme représentative du montant des travaux peut être autorisé en fonction de leur degré d'avancement par l'autorité qui a accordé l'autorisation de lotir ;
b) Le lotisseur justifie d'une garantie d'achèvement des travaux établie conformément à l'article R. 442-14.
Dans ce cas, l'arrêté fixe la date à laquelle l'organisme garant prévu à l'article R. 442-14 devra mettre les sommes nécessaires au financement des travaux à la disposition de l'une des personnes visées à l'article R. 442-15.

Il faudra donc que la demande d'arrêté autorisant la vente des lots (prévu au b) du précédent article) soit formelle et qu'elle soit accompagnée d'une garantie financière donnée par une banque, un établissement financier ou une société de caution mutuelle. Cet arrêté n'autorisera pas le différé des travaux de finition et les permis de construire ne pourront être accordé qu'après dépôt de la DAACT totale.

Pour rappel, un arrêté autorisant le différé des travaux de finition autorise la vente par anticipation (alors que le contraire n'est pas vrai)

Sans garantie financière et de demande formelle, soit de demande de différé des travaux (valant vente par anticipation) accompagnée d'une DAACT partielle, soit de demande d'arrêté de vente par anticipation, pas d'arrêté pour le moment.

Pas de délibération attendue sur ce point par le Conseil municipal, s'agissant d'un arrêté signé par le Maire. M Jean-Luc BARNOUX demandera les pièces complémentaires à l'entreprise PELLEGRINI avant de prendre l'arrêté municipal demandé.

4- Accueil de loisirs : ouverture les mercredis

Mme Angélique MEIGNAN, Vice-Présidente à la commission affaires scolaires et périscolaires, expose qu'à la demande de plusieurs familles d'enfants scolarisés à l'école intercommunale de Montperreux - Malbuisson, un sondage en vue d'une ouverture du périscolaire les mercredis a été effectué en février dernier par L'association FAMILLES RURALES qui gère le périscolaire.

Les résultats de ce sondage ont été présentés le 08 mars 2021 aux représentants élus des deux municipalités.

Les résultats qui semblent évoquer un besoin pour les familles, ont été exploités afin de définir un coût estimatif trimestriel à la charge de chaque commune. Le coût indicatif supplémentaire serait aux environs de 6'800 € par an pour une quinzaine d'enfants. Il est précisé qu'en cas de décision d'ouverture, la période d'essai souhaitée par l'association FAMILLES RURALES est de 1 à 2 années minimum.
Il est rappelé qu'une ouverture les mercredis ne pourra se faire qu'avec le consentement des deux (2) communes de Malbuisson et Montperreux.

Délibération :
Le conseil municipal, l'exposé de Mme Angélique MEIGNAN entendu, et après en avoir délibéré, Décide, pour donner suite au vote du Conseil Municipal de Malbuisson en date du 9 avril 2021, d'une ouverture du périscolaire les mercredis, à compter de la rentrée de septembre 2021, pour une période d'essai d'une année minimum.
Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

5- Vote des subventions aux associations

Mme Anne-Laure SORIN présente le tableau de répartition des subventions aux associations.

Délibération :

Le Conseil municipal, l'exposé de Madame Anne-Laure Sorin entendu et après avoir pris connaissance de la liste des subventions proposées par la commission « vie sociale et associative… », Les différents membres des associations, à savoir : Anne-Laure Sorin, Angélique Meignan, Michèle Letoublon, Sophie Lebas, Thomas Gandon, Stéphane Breuillot, Christophe Rigolot, Jean-Luc Barnoux ont quitté la séance lors du vote de la subvention de l'association ou des associations dont ils font partie.
Après en avoir délibéré
Valide la liste des subventions à verser aux associations pour l'année 2021, telle que dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'Association	Domiciliée à Montperreux	Rapport Moral	Rapport financier	Proposition subvention 2021	Don hors subvention ou subvention extraordinaire	Total	**Commentaire**
Comité des Fêtes	x			0			Inactive
Résultat du vote : - Pour : 14 - Contre : 0 Abstention : 0 ***M Stéphane BREUILLOT faisant partie de l'association a quitté la salle des délibérations***							
Association Familiale	x	x	x	110	66+117=183	300	Subvention normale + cotisation UDAF + Subvention déco de Noël
Résultat du vote : - Pour : 8 - Contre : 0 Abstention : 0 ***Mmes Angélique MEIGNAN, Anne-Laure SORIN, MM Aymeric MAIRE, Anthony GILLES, Christophe RIGOLOT faisant partie de l'association ont quitté la salle des délibérations***							
Club de Plongée (CFCP)	x	x	x	110		110	
Résultat du vote : - Pour : 14 - Contre : 0 Abstention : 0 ***Mme Anne-Laure SORIN faisant partie de l'association a quitté la salle des délibérations***							
Association des Parents d'élèves de l'école intercommunale	x	x	x	110		110	
Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0							

Montperreux randonnées découvertes	x	x	x	110		110	
***Résultat du vote* : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0**							
Festival Lyrique de Montperreux	x			0		2000	Sous réserve que le spectacle ait lieu
Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0** ***M, Jean-Luc BARNOUX faisant partie de l'association a quitté la salle des délibérations							
Bien Vivre à Montperreux	x	x	x	70		70	
***Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 2**							
Aloha (Anciennement Dosilac)	x	x	x	110		110	
Résultat du vote* : - Pour : 14 - Contre : 0 Abstention : 0** ***Mme Angélique MEIGNAN faisant partie de l'association ont quitté la salle des délibérations							
Association de Chasse (ACCA)	x	x	x	90		90	
***Résultat du vote* : - Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 3**							
Les Fuves du Perreux	x					0	
***Résultat du vote* : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0**							
Syndicat Pastoral	x					0	
Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0** ***MM Stéphane BREUILLOT, Christophe RIGOLOT faisant partie de l'association ont quitté la salle des délibérations							
Amicale des sapeurs-pompiers	x			110		110	Pas de demande de l'Amicale des sapeurs pompiers reçue à ce jour
Résultat du vote* : - Pour : 14 - Contre : 0 Abstention : 0** ***M Stéphane BREUILLOT faisant partie de l'association a quitté la salle des délibérations							
Association des anciens combattants	x	x	x	110		110	
Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0** ***M Jean-Luc BARNOUX faisant partie de l'association a quitté la salle des délibérations							
Association des Anciens combattants d'Algérie		x	x	30		30	
Résultat du vote* : - Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 1** ***M Jean-Luc BARNOUX faisant partie de l'association a quitté la salle des délibérations							

FC Lac Remoray Vaux		x	x	110		110	22 joueurs domiciliés à Montperreux

***Résultat du vote* : - Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 0**
Mme Anne-Laure SORIN, M Christophe RIGOLOT faisant partie de l'association ont quitté la salle des délibérations

6- Vote des tarifs communaux : cimetière, eau, salles…

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- Inscription annuelle des familles résidentes hors de la commune : 10 €
- Inscription des familles de passage : 2 €
- Remboursement des livres perdus ou détériorés : au tarif du livre neuf

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

ESPACE LOISIR :
Associations de la commune : gratuité
Associations de l'extérieur : 100 € par jour + chèque de caution de 400 €

Habitants principaux et secondaires :
- Sans la cuisine : 60 € par jour
- Avec la cuisine : 110 € par jour

Personnes extérieures à la commune :
- Sans la cuisine : 100 € par jour
- Avec la cuisine : 170 € par jour

SALLE « Au Montezan »
Habitants principaux et secondaires : 260 € le week-end
Personnes ou associations extérieures à la commune : 360 € le week-end
Gratuité pour les associations de la commune
Enterrement : 50 €

SALLE DE REUNION
Gratuité pour les associations de la commune
50 € pour les associations extérieures à la commune

EGLISE
50 € pour activité lucrative (autrement gratuité)
Gratuité pour les associations de la commune

CIMETIERE
Concessions du cimetière : maintien des tarifs
- Concession trentenaire : 80 € le m²
- Concession cinquantenaire : 110 € le m²

Columbarium :
- 15 ans : 400 €
- 30 ans : 700 €

CAVURNES :
800 € pour 30 ans
1 000 € pour 50 ans

EAU
Part fixe : 80 € par compteur
Part variable : 1 € le m^3

PHOTOCOPIEUR

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide de ne plus facturer les photocopies si la demande est inférieure à 50.

Délibération :

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, après avoir pris connaissance des tarifs communaux et après en avoir délibéré,

Valide la liste des tarifs communaux pour l'année 2021, telle que citée ci-dessus

Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

7- Approbation des comptes de gestion, constatations de la concordance des écritures et vote des comptes administratifs 2020 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion 2020, de constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion et les comptes administratifs et d'approuver les comptes administratifs 2020.

Délibération :

Approbation des comptes de gestion 2020

M Jean-Luc Barnoux présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2020 du trésorier : BOIS, SERVICE DE L'EAU, BATIMENT DE STOCKAGE, PRINCIPAL.
Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de gestion pour la période du premier janvier au 31 décembre 2020.
Après délibération le Conseil Municipal ;
Approuve les comptes de gestion 2020 des budgets ; BOIS, SERVICE DE L'EAU, BATIMENT DE STOCKAGE, PRINCIPAL
Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

Constatation de la concordance des écritures

Le conseil municipal constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion 2020 et celles des comptes administratifs 2020.
Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 00 Abstention : 0

Approbation des comptes administratifs 2020

M Jean-Luc Barnoux quitte la salle des délibérations.

L'assemblée délibérante élit un nouveau Président de séance : M Michel Pêpe
Résultat du vote : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0

M Michel Pêpe présente les comptes administratifs 2020.

BOIS

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	26 779.01	50 786.97	**24 007.96**
	Section d'investissement	18 733.51	16 834.90	**-1 898.61**
REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		2 284.59	
	Report en section d'investissement		2 665.10	
RESULTATS CUMULES 2020 (*hors restes à réaliser)*	Section de fonctionnement	26 779.01	53 071.56	**26 292.55**
	Section d'investissement	18 733.51	19 500	**766.49**
	TOTAL			**27 059.04**
RESTES A REALISER	*Section d'investissement*	*11 000*		
RESULTATS CUMULES 2020 *(avec reprise restes à réaliser)*	Section de fonctionnement	26 779.01	53 071.56	**26 292.55**
	Section d'investissement	29 733.51	19 500	**- 10 233.51**
	TOTAL			**16 059.04**

SERVICE DE L'EAU

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	106 485.06	116 522.21	**10 037.15**
	Section d'investissement	95 002.27	34 470.85	**- 60 531.42**
REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		60 444.97	
	Report en section d'investissement	3 281.27		
RESULTATS CUMULES (hors restes à réaliser)	Section de fonctionnement	106 485.06	176 967.18	**70 482.12**
	Section d'investissement	98 283.54	34 470.85	**-63 812.69**
	TOTAL			**6 669.43**
RESTES A REALISER	*Section d'investissement*	*30 000*		
RESULTATS CUMULES (avec restes à réaliser)	Section de fonctionnement	106 485.06	176 967.18	70 482.12
	Section d'investissement	128 283.54	34 470.85	-93 812.69
	TOTAL			**- 23 330.57**

BATIMENT DE STOCKAGE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	9 728.00	9 444.20	**-283.80**
	Section d'investissement	4 950	2 337.60	**-2 612.40**
REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		-	
	Report en section d'investissement	- 30 095.20		
RESULTATS CUMULES 2020	Section de fonctionnement	9 728.00	9 444.20	**-283.80**
	Section d'investissement	35 045.20	2 337.60	**-32 707.60**
RESTES A REALISER	Section d'investissement	-	-	-
	TOTAL			**- 32 991.14**

PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	805 420.53	836 267.02	**30 846.39**
	Section d'investissement	200 639.47	344 650.58	**144 011.11**
REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement		533 386.02	
	Report en section d'investissement		244 006.30	
RESULTATS CUMULES (hors restes à réaliser)	Section de fonctionnement	805 420.53	1 369 653.04	**564 232.51**
	Section d'investissement	200 639.47	588 656.88	**388 017.41**
	TOTAL			**952 249.92**
RESTES A REALISER	*Section d'investissement*	*135 000*		
RESULTATS CUMULES (avec restes à réaliser)	Section de fonctionnement	805 420.53	1 369 653.04	**564 232.51**
	Section d'investissement	335 639.47	588 656.88	**253 017.41**
	TOTAL			**817 249.92**

M Michel Pêpe met au vote les comptes administratifs des budgets BOIS, SERVICE DE L'EAU, BATIMENT DE STOCKAGE, PRINCIPAL
Après délibération, le Conseil Municipal :

-Approuve le compte administratif BOIS, tel qu'il a été présenté par le Président.
***Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0**

-Approuve le compte administratif SERVICE DE L'EAU, tel qu'il a été présenté par le Président.
***Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0**

-Approuve le compte administratif BATIMENT DE STOCKAGE, tel qu'il a été présenté par le Président

***Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0**

-Approuve le compte administratif PRINCIPAL, tel qu'il a été présenté par le Président.

***Résultat du vote* : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0**

M le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

Affectation du résultat du budget BOIS.

Après avoir présenté le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget « BOIS», l'affectation des résultats suivante est proposée :

Constatant que la section d'investissement, agrémentée des restes à réaliser, présente un déficit de : 10 233.51 €
le Conseil Municipal décide
d'affecter au compte 1068 la somme de 10 233.51 €.
de reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement de 16 059.04 € à l'article 002 de la section de fonctionnement

***Résultat du vote* : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0**

Affectation du résultat du budget EAU

Après avoir présenté le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget « EAU », l'affectation des résultats suivante est proposée.
Constatant que la section d'investissement agrémentée des restes à réaliser, présente un déficit de : 93 812.69 €,
le Conseil Municipal décide :
d'affecter au compte 1068 la somme de 70 482.12 €.
Il n'y a pas de reliquat d'excédent de fonctionnement à reporter à l'article 002 de la section de fonctionnement.

***Résultat du vote* : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0**

Report des résultats du budget BATIMENT DE STOCKAGE

Après avoir présenté le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget « BATIMENT DE STOCKAGE », le report au budget primitif 2021 des résultats 2020 est proposé :

De reporter à l'article 002 (dépense) de la section de fonctionnement, la somme de : 283.80 €
De reporter à l'article 001 (dépense) de la section d'investissement la somme de 32 707.60 €

***Résultat du vote* : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0**

Report des résultats du budget PRINCIPAL

Après avoir présenté le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget « PRINCIPAL », le report au budget primitif 2021 des résultats 2020 est proposé :

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats, valide l'affectation ci-dessous :
- constatant que la section d'investissement, présente un excédent de : 388 017.41 €,
- constatant que les restes à réaliser, en dépenses, s'élèvent à 135 000 €
- constatant que la section de fonctionnement présente un excédent de : 564 232.41 €

Décide
De reporter à l'article 002 (recette) de la section de fonctionnement, la somme de : 564 232.41€ De reporter à l'article 001(recette) de la section d'investissement la somme de 388 017.41 €

***Résultat du vote* : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0**

8- Vote des Budgets primitifs 2021 : EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;

Le Maire expose au Conseil les budgets primitifs EAU - BATIMENT DE STOCKAGE - BOIS - GENERAL ;

Il est proposé à l'assemblée de voter les 2 taxes + CFE.

Auparavant, le Maire rappelle au Conseil municipal les éléments ci-dessous, à la suite de la réforme de la taxe d'habitation :

Les communes ne doivent pas voter de taux de taxe d'habitation en 2021.
Les communes retrouveront le pouvoir de taux pour la TH des résidences secondaires en 2023.

Le taux de foncier bâti majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

La perte de ressources de la TH des résidences principales est en théorie compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le transfert de la part départementale de foncier bâti se traduit par un "rehaussement" du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (18,08%) vient s'additionner au taux communal 2020.

COMMUNE	*TAUX FB COM 2020*	*TAUX FB DEP 2020*	***TAUX FB 2021 DE REFERENCE***
MONTPERREUX	*8,02*	*18,08*	***26,1***

Les communes qui souhaitent maintenir la pression fiscale devront voter ce nouveau taux de référence.

Les communes pourront également diminuer ou augmenter librement ce nouveau taux de référence dans la limite du taux plafond (taux plafond fixé à 54,05 % en 2021).

Pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie (qui ne correspondront plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est neutre.

Commentaires :

Comme nous pouvions le craindre, Il apparait que la suppression de la taxe d'habitation ne va pas sans nous poser un problème. Il était prévu que le département reverserait aux communes sa part de taxe foncière. En théorie, le bilan devait être nul pour les communes. La réalité est tout autre et douloureuse pour notre commune. En effet, comme les taux ont régulièrement été augmentés depuis 2015, nous subissons une pénalité d'un montant de 38 141 euros sur le total prévisionnel 2021. Ce total revient au niveau de ce qu'il était en 2018 (Cf. figure ci-dessous)

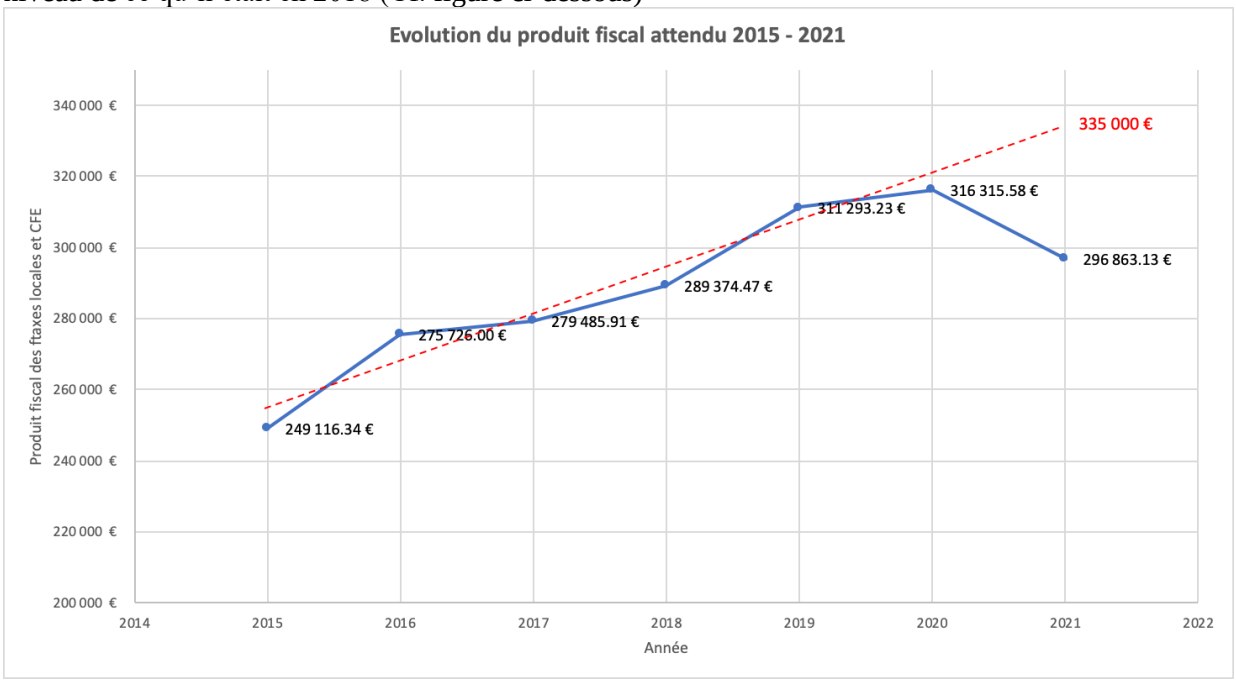

Figure 1 : Effet de la suppression de la taxe habitation en 2021 sur le budget communal

La règle comptable en vigueur nous oblige à dégager un excédent de fonctionnement suffisant pour couvrir le remboursement en capital des emprunts de la section d'investissement (compte 1641).

Délibération :

Le Conseil municipal, pour donner suite à l'exposé sur les budgets PRINCIPAL, BATIMENT DE STOCKAGE et BOIS lors de cette séance et suivant l'état actuel des comptes,

- après examen du besoin de financement de la section de fonctionnement du budget général,
- considérant le produit des deux taxes + CFE, nécessaire à l'équilibre du budget, après en avoir délibéré,
DECIDE

De voter le nouveau taux de référence de 26.1% pour la taxe foncière sur le bâti
D'augmenter le taux du Foncier Bâti à 27.8% soit une augmentation de 6.513 %
Le Maire expose au conseil que pour maintenir un produit attendu en augmentation constante, comme vu lors du vote des taux 2020, il aurait fallu augmenter les taux de 11.69%, ce qu'il n'a pas souhaité faire alors que sans augmentation de taux en 2021.
Les taux du FNB ainsi que le taux de la Contribution Foncière des Entreprises restent inchangé

Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

Les taux se présentent donc comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.8 % (produit attendu de 298 016 €),
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.89 % (produit attendu de 9 042 €),
CFE : 17.53 % (produit attendu : 8 029 €).
TOTAL : 315 087 €

Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2021 :
CVAE : 2 418 €
TH : 68 440 €
Taxes additionnelles TFNB : 2 738 €
Allocations compensatrices : 3 079 €

A retrancher :
Contribution FNGIR : 80 014 €
Coefficient correcteur : 38 141 €
TOTAL : 273 607 €

Le Maire propose au Conseil municipal, dans le cadre du vote des budgets, de valider au préalable les opérations de fonctionnement et/ou d'investissement d'ores et déjà connues et incluses dans les BP 2021 :

BUDGET BÂTIMENT DE STOCKAGE

M Stéphane BREUILLOT et M Jean-Luc BARNOUX exposent au Conseil municipal :

Coupe de la parcelle 1 ne se fait pas à cause d'un contrat de chablis aux environs de 700 m^3 prévu en juin 2021
Broyage par Nature bois Energie pour étude de bruit et remise en service du bâtiment

BUDGET BOIS :

M Stéphane BREUILLOT expose au Conseil municipal :
Coupes de bois prévues e.g. parcelle 1 de 440 m^3 vente en septembre 2021, 200 m^3 et 330 m^3 de la parcelle 14 en mai 2021 et les investissements en forêt

Nettoyage de la parcelle 22 (entre la route de la côte et le ferronnerie) et la parcelle 10 (derrière la cabane de chasse)

BUDGET EAU :

M Michel PÊPE expose au Conseil municipal :
SDAEP d'un montant de plus de 21 000 subventionné à 80% d'une durée de sept à huit mois, travaux à revoir, remplacement des deux pompes des années 70, équipement d'un quartier en télé-relais, recherche de sources, dépenses soumises à subventions, discussion avec Malbuisson pour nous approvisionner

BUDGET GENERAL :

Les investissements suivants sont prévus :

Mme Michèle LETOUBLON expose au Conseil municipal :
Le projet des illuminations des villages pour 2021 et années suivantes.

Mme Anne-Laure SORIN
Renouvellement du matériel informatique surtout pour les PC sur lesquels sont installés les logiciels BERGER LEVRAULT qui doivent être migrés sous une version Windows plus récente.

M Aymeric MAIRE expose au Conseil municipal :
Projet de panneaux d'affichage lumineux trois ensembles : Mairie, Chaudron et Chaon,
Aménagement de la parcelle de translocation de la gagée jaune avec les plantations d'arbres prévues.

MM Stéphane BREUILLOT et Christophe RIGOLOT :
Renouvellement du matériel des employés techniques : tracteurs et microtracteur pour mise en place de la tonte raisonnée.

Mme Josselyne MAIRE
Sécurisation vers la mairie (mise en place de plots) et plan de circulation,
Pose de miroirs et de signalétique pour les places à neige),
Aménagement rue du Lac (concertation avec les habitants),
Contrat triennal d'entretien de la voirie communale,
Emplacements réservés pour les camping-cars.

Mme Josselyne MAIRE expose au Conseil les résultats de la consultation concernant le contrat triennal d'entretien de la voirie communale.

Délibération :

Après en avoir délibéré, l'exposé de Mme Josselyne MAIRE entendu, le Conseil décide de retenir la proposition de la société VERMOT.

Résultat du vote : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 1

M Jean-Luc BARNOUX expose au Conseil municipal :
Cimetière : réparation du portail et aménagement du jardin du souvenir,
Orchidée bleue : pas de crédit prévu au budget primitif ; fera l'objet d'un débat et d'inscriptions budgétaires ultérieurs.
Information donnée au Conseil : Bigool.

Il est proposé à l'Assemblée de voter les budgets primitifs 2021. Le montant des inscriptions budgétaires s'effectue comme suit :

Bâtiment de stockage

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		**DEPENSES**	**RECETTES**
	Section de fonctionnement	52 683 €	52 967 €
	Section d'investissement	5 175 €	37 883 €
REPORT DE L'EXERCICE 2020	*Report en section de fonctionnement*	*283.80 €*	
	Report en section d'investissement	*32 707.60 €*	
CREDITS DE REPORT	*Section d'investissement*	*0.00 €*	*0.00 €*
TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES	**Section de fonctionnement**	**52 966.80 €**	**52 967 €**
	Section d'investissement	**37 882.60 €**	**37 883 €**
	TOTAL	**90 849.40 €**	**90 850 €**

Résultats de clôture 2020 :
Déficit de fonctionnement : 283.80 €
Déficit d'investissement : 32 707.60 €

BOIS

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		**DEPENSES**	**RECETTES**
	Section de fonctionnement	90 609 €	74 550 €
	Section d'investissement	800 €	11 033.51 €
REPORT DE L'EXERCICE 2020	*Report en section de fonctionnement*		*16 059.04 €*
	Report en section d'investissement		*766.49 €* *L'excédent d'investissement de 766.49€ devient un déficit de 10 233.51 € suite à des crédits de report de 11 000 € (soit 766.49 € – 11 000 € = -10 233.51 €).* *L'excédent de fonctionnement de 26 292.55 € est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 10 233.51 € par une inscription au 1068 (recettes d'investissement)* *Reste donc au 002 (excédent de fonctionnement : 26 292.55 € - 10 233.51 = 16 059.04 €)*
CREDITS DE REPORT	***Section d'investissement***	***11 000 €***	***0.00 €***
TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES	**Section de fonctionnement**	**90 609 €**	**90 609.04 €**
	Section d'investissement	**11 800 €**	**11 800 €**
	TOTAL	**102 409 €**	**102 409.04 €**

Résultats de clôture 2020 :
Excédent de fonctionnement : 26 292.55 €
Excédent d'investissement : 766.49 €

EAU

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		**DEPENSES**	**RECETTES**
	Section de fonctionnement	116 810 €	122 379 €
	Section d'investissement	60 449 €	155 599.12 €
REPORT DE L'EXERCICE 2020	*Report en section de fonctionnement*		*- € tout l'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement constaté de 63 812.69 + 30 000 € de crédit de report par une inscription au 1068 (recettes d'investissement)*
	Report en section d'investissement	*63 812,69 €*	
CREDITS DE REPORT	***Section d'investissement***	***30 000 €***	***0 €***
TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES	**Section de fonctionnement**	**116 810 €**	**122 379 €**
	Section d'investissement	**154 261.69 €**	**155 599.12 €**
	TOTAL	**271 071.69 €**	**277 978.12 €**

Résultats de clôture 2020 :
Excédent de fonctionnement : 70 482.12 €
Déficit d'investissement : 63 812.69 €

PRINCIPAL

CREDITS DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	689 420 €	655 454 €
	Section d'investissement	243 325 €	183 680 €
REPORT DE L'EXERCICE 2020	*Report en section de fonctionnement*		*564 232.41 €*
	Report en section d'investissement		*388 017.41 €*
CREDITS DE REPORT	***Section d'investissement***	***135 000 €***	
TOTAL DES PREVISIONS BUDGETAIRES	**Section de fonctionnement**	**689 420 €**	**1 219 686.41 €**
	Section d'investissement	**378 325 €**	**571 697.41 €**
	TOTAL	**1 067 745 €**	**1 791 383.82 €**

Résultats de clôture 2020 :
Excédent de fonctionnement : 564 232.41 €
Excédent d'investissement : 388 017.41 €

Délibération

M André CARON présente au Conseil municipal les budgets primitifs PRINCIPAL, BOIS, EAU, BATIMENT DE STOCKAGE.

M Jean-Luc BARNOUX soumet les budgets primitifs 2021 au vote de l'Assemblée.

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve le budget primitif PRINCIPAL tel qu'il a été présenté par le Maire par 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

- approuve le budget primitif EAU tel qu'il a été présenté par le Maire par 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

- approuve le budget BOIS tel qu'il a été présenté par le Maire par 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

- approuve le budget BATIMENT DE STOCKAGE tel qu'il a été présenté par le Maire par 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention.

9- Questions diverses

A. À la suite de l'achat du bâtiment de l'Orchidée Bleue, il y a lieu d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement des menuiseries.

Délibération

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,
autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement des menuiseries. Il est précisé que les nouvelles menuiseries en bois de couleur blanche, sont identiques aux précédentes.

Résultat du vote : - Pour : 15 - Contre : 0 Abstention : 0

B. Projet Aloha – jardin participatif et ilots de cueillette

Deux projets portés par l'Association Aloha vont voir le jour à Montperreux :

- Un projet de jardin partagé/participatif pour lequel l'association est en recherche d'un terrain cultivable. Une première proposition avait été faite pour une parcelle située à chaudron à côté de la ferronnerie. Les discussions doivent être engagées avec les agriculteurs qui exploitent actuellement cette parcelle.
- Un projet de création d'ilot de cueillette et de biodiversité pour la plantation d'arbres fruitiers, vignes et/ou sur les friches de campagne, de haies champêtres pour les oiseaux, les butineurs, insectes etc. entretien des zones humides

Pour ces deux projets, l'association sollicite le soutien de la mairie afin de trouver les terrains disponibles et le support administratif, voire de subvention pour l'achat de plants, graines etc.

C. Paddle :

Par email du 12 avril de Monsieur David MIAILLE (52 ans – sans emploi) de Pontarlier qui souhaite un rendez-vous pour exposer son projet de location de paddles sur la plage de la commune pour les mois de juin, juillet et août.

D. Distribution de l'ECHO DU PERREUX :

Compte tenu des difficultés rencontrées pour la distribution, Monsieur Raymond BOUTHER expose au conseil la possibilité de sollicité quelqu'un de la commune pour en assurer la distribution. Le Conseil y est favorable.

La séance est levée à **01 h 18 mn**